



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 17881

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'équipement du combattant Felin. Cet équipement technologique équipe progressivement l'ensemble des régiments d'infanterie de l'armée de terre. Son poids et son encombrement constituent un sujet permanent de préoccupation. Ils peuvent être un obstacle à son emploi par des troupes aéroportées. L'EPC (ensemble de parachutage du combattant) est officiellement compatible Felin. Mais seul l'emploi en opération de ces deux équipements permet d'en évaluer l'efficacité. Aussi, il lui demande de préciser les premiers retours d'expérience de l'emploi du Felin et de l'EPC par les troupes aéroportées, notamment en indiquant les points technologiques ayant nécessité une adaptation spécifique.

Texte de la réponse

Le parachute EPC a été conçu pour être compatible avec le système Fantassin à équipement et liaisons intégrés (FELIN). Offrant une charge utile supérieure, il couvre en effet l'augmentation de la masse résultant du port de l'équipement FELIN et d'un gilet pare-balles. L'écartement des élévateurs de l'EPC permet en outre le saut avec le casque FELIN sur la tête. L'intervention aéroportée menée par le 2e régiment étranger de parachutistes au Mali, dans le cadre de l'opération SERVAL, a été effectuée avec des parachutes d'ancienne génération, dans la mesure où cette formation ne sera dotée de l'EPC qu'au cours de l'été prochain. Ce matériel n'a donc à ce jour jamais été employé dans un contexte opérationnel. Toutefois, à l'occasion d'une campagne d'expérimentation réalisée de juin à décembre 2012 par le 8e régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa) sous la conduite de la 11e brigade parachutiste, 1 300 sauts ont été pratiqués dans la configuration EPC-FELIN. L'EPC a en particulier été utilisé pour un parachutage massif de fantassins équipés du système FELIN lors de l'exercice COLIBRI, au mois de septembre 2012. La compatibilité entre l'EPC et l'équipement FELIN a alors pu être confirmée dans des conditions d'emploi réelles. L'ensemble de ces essais a de plus permis d'établir deux constats nécessitant une adaptation des procédures : - la charge et l'encombrement des parachutistes ralentissent les phases d'équipement et de vérification dans l'avion et au sol, rendant indispensable une préparation physique spécifique ; - le fret d'une compagnie de parachutistes équipée du FELIN (8,4 tonnes) est supérieur à celui d'une compagnie non équipée de ce système (5,4 tonnes), ce qui peut conduire à limiter à 40 le nombre de parachutistes prenant place à bord d'un aéronef de type TRANSALL C160. S'agissant du matériel utilisé, aucune difficulté majeure n'a été observée sur un plan technique. Quelques éléments restent néanmoins perfectibles tels que l'attache arrière de la coiffe du casque FELIN, identifiée comme fragile lors du saut, sans pour autant présenter un danger pour le parachutiste. La société SAGEM, fournisseur du casque, s'emploie actuellement à solidifier cette attache. Par ailleurs, à l'occasion de ces sauts expérimentaux, ont été mis en évidence des points forts réduisant la vulnérabilité des parachutistes : le système FELIN présente notamment l'avantage de permettre aux hommes de communiquer sous voile, par le biais du bandeau radio. Le chef d'avion peut ainsi transmettre des ordres et, si nécessaire, modifier instantanément son dispositif sans être contraint d'attendre le regroupement au sol des parachutistes.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17881

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1448

Réponse publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7519